

M. Damien Assadet
Chef du service Eau Environnement
15 rue Henry Bordeaux
74998 Annecy cedex 9

Cernex, le 23 avril 2019

Objet : Consultation publique / Projets d'arrêtés autorisant le tir d'été du chevreuil et du sanglier

Monsieur Assadet,

J'ai pris connaissance des projets d'arrêtés autorisant le tir d'été du sanglier et du chevreuil dans le département de la Haute-Savoie, sous conditions, du 1^{er} juin au 7 septembre 2019.

Considérant l'opportunité qui m'est offerte de m'exprimer sur ces projets, je porte à votre connaissance ma profonde réticence à l'instauration d'une période de chasse complémentaire durant la saison estivale, et ce pour plusieurs raisons :

- Les tirs d'été augmentent implicitement les risques d'accidents de chasse durant une période où les espaces naturels sont très fréquentés par les randonneurs, les enfants du centre de loisirs de la commune et les sportifs qui ne pourront pas profiter d'une réelle période de répit,
- Des battues administratives sur le territoire de la commune ont eu lieu cette année, intensifiant les tensions existantes entre chasseurs et anti-chasse et ces mesures, si elles entraient en vigueur, conduiraient inexorablement à une détérioration de la situation et à une rupture du dialogue, déjà fragile.

L'autorisation concomitante de chasser le renard pour toute personne autorisée à tirer le sanglier ou le chevreuil, dans les mêmes conditions spécifiques figurant dans l'arrêté, ne semble pas justifiée par une quelconque situation d'urgence ou de crise. Elle augmenterait de façon significative les risques évoqués plus haut.

Pour ces raisons, je vous invite à reconsidérer la mise en œuvre de ces arrêtés.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier, recevez, Monsieur Assadet, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Maire,
Vincent Tissot